

Huber, Jean-Werner

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **116 (1990)**

Heft 20

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Carnet des concours

Mise au point de l'UIA sur les concours internationaux

En général interrogée sur son éventuel soutien à certains concours internationaux – et en particulier, à l'heure actuelle, par des pays de l'Est européen (Sochi, Ecopolis et divers concours en Arménie) –, l'UIA estime bon de faire à ce sujet une mise au point.

A chaque fois qu'un concours international d'architecture et d'urbanisme lui est soumis, il fait l'objet d'un examen de conformité avec la recommandation adoptée par la Conférence générale de l'Unesco dès 1956. Après quoi, l'UIA diffuse un communiqué de presse soit précisant la nature des objections s'il y en a, soit annonçant officiellement le concours auquel elle accorde ainsi son soutien.

Actuellement, diverses autorités internationales, gouvernementales ou municipales, mais aussi certaines organisations professionnelles d'architectes, à travers le monde, justifient un grand nombre de mises en compétition par le souhait de recherches de qualité. Mais le ca-

ractère, parfois utopique, des recherches suscitées, les conditions hypothétiques des suites qui y seront données, l'aspect souvent aléatoire, parfois scandaleux, des programmes, des règlements, des conditions de jugement, enfin l'indigence des indemnités accordées aux candidats – lorsqu'il y en a – ne sont pas toujours orientés vers les objectifs déclarés.

Si les concepteurs devaient un jour se lasser d'être injustement exploités, ou d'être l'objet de manipulations qui s'apparentent plus à des opérations de publicité politicienne qu'à la recherche de qualité, le champ serait laissé libre à des réalisations de caractère strictement commercial.

L'UIA rappelle donc que seuls les concours pour lesquels elle fait connaître son soutien remplissent les conditions reconnues raisonnables par les Etats membres de l'Unesco pour lancer des concours internationaux d'architecture et d'urbanisme.

Prix Ford Nature et Paysage 1990

Ouverture

En 1990 comme chaque année, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage a la tâche de sélectionner les meilleurs projets et réalisations suisses susceptibles de recevoir un des prix de la Fondation internationale pour la conservation de la nature et du paysage (dont le siège est à Londres).

Les prix de cette fondation, financièrement soutenue par Ford Motor Company, sont décernés dans 14 pays d'Europe et récompensent essentiellement l'engagement de une ou plusieurs personnes, d'un groupe ou encore d'une communauté en faveur de la nature et du paysage, dans les domaines suivants:

- l'urbanisme (maintien du patrimoine)
- les zones rurales (protection de la verdure et du paysage)
- les économies d'énergie (diminution des nuisances)
- le prix des jeunes (décerné à un jeune ou un groupe de jeunes pour des actions origi-

nales dans un domaine quelconque de protection de la nature).

Chacun des prix de ces quatre catégories est d'un montant de Fr. 5000.-. Le meilleur des projets gagnants reçoit en outre le Prix Ford Nature et Paysage, d'une valeur de Fr. 7000.-. Les gagnants des prix Ford participent ensuite à la grande finale européenne, dotée d'un prix de 10 000 dollars, qui a lieu chaque année dans un des pays concurrents.

Conditions de participation

Les candidatures doivent parvenir à la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FSPAP) avant le 30 septembre 1990. Elles se font sur une fiche d'inscription que l'on peut obtenir auprès de la FSPAP, Hirschengraben 11, 3011 Berne, tél. 031/212011.

La participation au concours est gratuite.

Nécrologie

† Jean-Werner Huber, architecte (1922-1990)



Jean-Werner Huber: un chène; une force de la nature; un homme qui a voulu mettre au service de la collectivité son savoir, son talent, son intelligence, sa puissance de travail, sa sociabilité, toutes qualités qu'il possédait à un degré extrême. Il avait conçu sa profession d'architecte d'une manière non ordinaire. Il aurait pu l'exercer avec succès comme une profession libérale. Or il a préféré accepter d'être à la tête d'administrations techniques de la Confédération, successivement en qualité de chef du Service des bâtiments des CFF, puis de directeur des Constructions fédé-

rales. C'est là qu'il a pu donner toute sa mesure, en abordant les grands problèmes de conception, d'organisation, de direction supérieure des opérations de construction, et il l'a fait en sachant animer magistralement l'activité de ses collaborateurs, de ses subordonnés, de ses mandataires, en sachant aussi d'ailleurs rendre hommage à leurs mérites, ce qui lui a été possible le plus souvent. Pour autant, son activité de manager général ne l'a pas empêché de s'intéresser aux problèmes concrets d'architecture et de construction en donnant au Département d'architecture de l'EPFL de Lausanne un enseignement hautement apprécié. Son désir d'agir au service de la collectivité l'a amené à s'intéresser à la question des normes de la SIA; il était vice-président de la Commission centrale des normes. Il a présidé aussi la Conférence des services fédéraux de construction, devant laquelle il a défendu le principe en vigueur en Suisse à propos de l'élaboration des normes de construction. A la différence de

ce qui se passe dans d'autres pays, nos normes ne sont pas le produit d'un organisme étatique, mais émanent du secteur privé; elles sont le résultat de l'expérience propre des architectes et des ingénieurs de profession libérale, ainsi que des entrepreneurs et de certains industriels. De la sorte, elles s'adaptent aisément à l'évolution de la technique. Il n'en est pas moins utile que les professionnels engagés dans les voies de l'administration puissent faire partie des commissions chargées de rédiger ou de réviser les normes, idée que J.-W. Huber a tenu à faire prévaloir devant les représentants de la Confédération.

D'autre part, il a été le président de la Commission fédérale de recherche en matière de logements, laquelle, à son instigation, a rendu à la collectivité un service éminent en permettant au CRB de franchir une passe financièrement difficile. Ce n'est pas aux lecteurs de la revue *Ingénieurs et architectes suisses* que l'on apprendra que le CRB a pour objectif de rationaliser les méthodes de construction et les méthodes de travail dans les bureaux techniques; on sait que l'un des instruments de travail les plus performants du CRB, c'est le CAN,

descriptifs normalisés de travaux pouvant être traités par l'informatique. Or l'appui financier apporté de 1969 à 1977 par la Commission de recherche devait permettre au CRB d'accomplir l'immense travail consistant à élaborer et à publier les versions allemande et française, puis italienne, du CAN. Une fois de plus à cette occasion, J.-W. Huber a montré son sens de l'intérêt général et a mérité la gratitude des professionnels de l'ensemble de la construction en Suisse.

Né en 1922 à Bière, élevé à Thoun et à Berne, il fait ses études à Lausanne et devient architecte SIA et FAS. Atteignant l'âge de la retraite en 1987 après une carrière marquée par sa grande efficacité, il ne cesse pas d'être actif: il donne un enseignement de professeur invité en Argentine, il établit des expertises pour les tribunaux; à la demande de M. Vittoz, il devient membre de la délégation du maître de l'ouvrage pour la construction de l'EPF de Lausanne à Ecublens; enfin il continue de collaborer dans divers jurys et commissions.

Ses amis et ses anciens collaborateurs éprouvent un vrai chagrin devant sa mort inattendue et prématurée. A son épouse, M^{me} Rose-Marie Huber-Dela-

crétaz, ils expriment ici leurs sentiments de profonde sympathie.

Claude Groscurin

Avec le décès subit du professeur Jean-Werner Huber, la rédaction d'IAS perd un interlocuteur et un auteur apprécié. Que pourrions-nous ajouter aux propos de M. Groscurin, si ce n'est l'expression de notre profonde reconnaissance pour les contributions du défunt à notre revue - nous pensons no-

tamment à son article dans le numéro spécial consacré il y a quelques années à la promotion de la carrière du génie civil - et à la collaboration par-dessus la Sarine? A la douleur de sa famille et de ses amis, que nous assurons ici de la part que nous prenons à leur chagrin, s'ajoute le sentiment aigu de la perte d'une personnalité qui avait mis sa vie au service de la collectivité nationale.

*Jean-Pierre Weibel,
rédacteur en chef*

† Clemens Hagen (1926-1990)

Clemens Hagen, docteur ès sciences techniques et docteur h.c. de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, inspecteur cantonal des forêts de Thurgovie, membre de la Section thurgovienne de la SIA, est mort le 2 juin 1990 à l'âge de 64 ans des suites d'une longue maladie.

Né le 21 octobre 1926, Clemens Hagen obtint son diplôme d'ingénieur forestier à l'EPFZ pour être nommé, après quelques années de pratique, adjoint au Service cantonal des forêts de Thurgovie avant de gérer, dès 1959, les forêts de l'arrondissement de Weinfelden. Son action a alors porté plus spécifiquement sur les questions d'aménagement et de remaniement forestiers. Durant cette période, il rédigea son excellente thèse sur l'histoire et le développement des forêts locales.

En 1967, Clemens Hagen accédait au poste d'inspecteur cantonal. La même année, un ouragan terrible ravageait ses forêts. A cette même époque, l'AELE abattait les frontières douanières liées au bois, le toit plat était en vogue et la mode, dans les aménagements intérieurs, faisait une toute petite place au bois. Toutes ces difficultés poussèrent Clemens Hagen à s'engager activement en faveur d'une utilisation accrue du bois.

Il se perfectionna d'abord sur le sujet auprès de ses amis scieurs,

charpentiers ou menuisiers et en suivant des cours à l'EPFZ. Il fondera en 1968 la communauté d'action régionale thurgovienne en faveur du bois. Sur un autre front, il contribua, par le développement du réseau de dessertes et les remaniements forestiers, à valoriser au mieux le potentiel d'accroissement des boisés du canton. Aujourd'hui, le canton de Thurgovie bénéficie d'une des meilleures infrastructures forestières du pays.

Clemens Hagen a réussi à concrétiser bon nombre de ses idées par la force d'un travail acharné, fait de rigueur et de convivialité. Grâce à ses idées visionnaires et à son large horizon de vues, grâce aussi à une formidable capacité de travail et à son caractère expéditif, il a été rapidement choisi par ses collègues pour des tâches d'intérêt général. Il fut ainsi longtemps membre du Comité directeur de l'Association suisse d'économie forestière, de l'Association suisse pour les remaniements forestiers. En 1986, il devenait président de Lignum Union suisse en faveur du bois. Malgré un volume d'activités impressionnant, Clemens Hagen trouvait encore le temps d'étudier l'histoire forestière et de publier ses réflexions. Son projet de rédiger l'histoire forestière du canton de Thurgovie n'a malheureusement pas pu se réaliser.

gression, ce qui tient au fait que le programme de construction des routes nationales est en voie d'achèvement. Les entrées de commandes marquent aussi le pas pour les pylônes, les ouvrages hydrauliques et l'exportation.

On peut considérer que la réserve de travail moyenne, de plus de cinq mois, est bonne. Les prix sont très stables pour

les constructions métalliques, ce qui est dû au prix plutôt bas des matériaux et au degré élevé de la mécanisation.

La demande reste très animée et aucun ralentissement n'est prévisible à court terme. Les avantages de la construction métallique, rapidité des travaux et solutions souples, sont plus que jamais appréciés.

Se chauffer avec son eau chaude sanitaire?

Un séminaire international Forenergy

8 novembre 1990,

Ecole d'ingénieurs de Genève

Se chauffer grâce aux calories de son eau chaude sanitaire? Voilà qui surprend aussi bien les exploitants de réseaux d'eau que les exploitants de réseaux de chaleur, au vu des problèmes techniques, physiques et chimiques que pose la mise en œuvre d'un tel réseau.

Pourtant le principe et la mise en application en sont fort simples, d'autant plus que nombre de réseaux seraient déjà équipés pour le faire. L'eau chaude sanitaire, produite dans des sous-stations de la centrale de chauffé ou des boilers centralisés de quartier, est directement distribuée dans les appartements, évitant ainsi toute déperdition de chaleur. De petits échangeurs équipant la voie de retour du réseau de circulation de cette eau chaude récupèrent sa chaleur pour l'injecter dans le circuit de chauffage à basse température des appartements, la demande d'eau chaude étant toujours prioritaire sur la demande de chauffage.

Ce nouveau réseau urbain combiné chaleur-eau sanitaire présente des avantages incontestables

pour l'exploitant, tels que la diminution des pertes de distribution, la simplification des décomptes individuels des frais de chauffage, la réalisation d'un seul réseau de distribution d'ECS pour le quartier et, surtout, la possibilité de valoriser les abondantes ressources énergétiques endogènes à basse température, telles que la géothermie, le solaire ou les rejets thermiques industriels.

La première session du séminaire sera consacrée à dresser un inventaire du potentiel de ressources d'abondance disponibles, qui fourniraient de l'énergie basse température pouvant être valorisée par un réseau urbain d'eau chaude: la géothermie, la cogénération, les rejets thermiques industriels et le stockage saisonnier. Dans la deuxième session seront abordés les problèmes et contraintes liés à l'exploitation d'un tel réseau: potabilité, sous l'angle biologique ou physico-chimique, aspects légaux et normatifs dictant la qualité de l'eau, ainsi que l'aspect technique sous l'angle des équipements requis.

De l'électricité en conserve?

Comme pour les fruits et les légumes, c'est en été que la récolte de l'énergie électrique est la plus abondante. Pendant la sai-

son froide, sa récolte directe est limitée. Or c'est en hiver que la demande de courant est la plus forte. Et comme il n'est

Actualité

L'industrie suisse de la construction métallique tourne toujours à plein régime

A l'occasion de son assemblée générale, le Centre suisse de la construction métallique a affirmé sa volonté d'intensifier ses activités dans les domaines de la recherche technique, de l'assistance aux ingénieurs et architectes pour l'étude de projets et de la formation interne de cadres et autres personnels.

Pour le premier semestre 1990, le niveau des entrées de commandes est à peu près le même que l'année dernière. Une augmentation s'est toutefois dessinée pour les constructions industrielles, mais aussi pour les bâtiments administratifs. Dans la construction de ponts en revanche, la tendance est à la ré-



On ne peut pas mettre le courant en boîte!